

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **lundi 19 Octobre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire

Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, CORDÉ Marina, MAIGRET Cédric, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : HOUGET François, CHANTRAINE Guillaume, MARY dit ROUSSELIÈRE Camille, GAILLARD Nadège

Etait absent : /

Date de convocation : 12 Octobre 2020

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 10

Madame Jacqueline Boishus a été désignée secrétaire.

2020-10-01 : CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maire expose :

Suite à une rencontre avec le service d'urbanisme du Pays de Vitré, le service du département, la commission urbanisme/bâtiments communaux, au cours de laquelle les projets du mandat 2020/2026 ont été évoqués, il a été proposé de lancer une Étude de Programmation Urbaine préalablement à l'aménagement et au développement du centre bourg, étude subventionnée par le département. Afin d'accompagner notre commune dans sa réflexion et ses projets d'aménagement, le Maire propose de faire appel aux compétences présentes au sein du syndicat d'urbanisme du pays de Vitré, pour l'assistance administrative, juridique, qualitative et technique en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel, en signant une convention qui en définit les modalités d'accompagnement et financières. Compte tenu des tâches définies dans la convention, le temps de travail est estimé à 8 demi-journées à 350 € la demi-journée, soit un coût global de la prestation évaluée à 2 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE de faire appel au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour accompagner la collectivité dans sa réflexion d'aménagement et de développement du centre bourg ;
- APPROUVE les termes de la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention AMO.

Le Maire précise que le développement urbain est conditionné dans un premier temps à la révision générale du PLU, les terrains zonés 2AUE depuis plus de 9 ans ne peuvent être classés en 1AUE.

2020-10-02 : DIA – 6 RUE DE LA MAIRIE

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 février 2008 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et sur les zones d'urbanisation future ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 février 2014 modifiant le périmètre d'application du droit de préemption urbain institué par délibération du 18 février 2008 afin de prendre en compte la modification et les révisions allégées approuvées par délibération du conseil municipal du 20 février 2014 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 035.350.2020.05 reçue le 15 septembre 2020, adressée par Maître Nadège Kretz-Faucheux, notaire à Louvigné-de-Bais, en vue de la cession moyennant le prix de soixante-quinze mille euros (75 000 €), plus les frais notariés, d'une propriété bâtie sise à Vergéal, 6 rue de la mairie, cadastrée section B n° 1168, B 1173, B 1175, B 1241 et B 1242, d'une superficie de 21 a 65 ca, appartenant à David RUPIN ;

Vu l'avis du Domaine en date du 31 juillet 2020 sur la valeur vénale du bien situé en zone UC au PLU de la commune estimée à 70 000 € avec une marge de négociation de 15% ;

Considérant la volonté de la commune à réaliser une opération d'aménagement sur ce site intégrant un atelier technique avec un espace de stockage, de nouveaux logements locatifs pour répondre à la densification urbaine en zone urbanisée, développer les services à la population ;
Considérant qu'une étude de programmation urbaine est actée avec demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;
Considérant que les acquéreurs potentiels ont été informé du projet d'acquisition par la commune ;
Considérant la nécessité de se constituer des réserves foncières pour permettre la réalisation de projets d'aménagement urbain ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE l'acquisition par voie de préemption du bien précité situé 6 rue de la mairie cadastré section B n° 1168, B 1173, B 1175, B 1241 et B 1242;
- PREND en charge les frais notariés relatifs à ce dossier ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2020-10-03 : RESTAURATION BEFFROI EGLISE

Le Maire expose :

Chaque année, une maintenance est assurée sur les cloches et l'installation campanaire de l'Eglise. Les rapports des dernières années signalent des anomalies constatées, tels que :

- Une oscillation importante du beffroi lors des mises en volée des cloches, le pied du beffroi est déboîté et en mauvais état ;
- Une oxydation et un éclatement du noyau central des cloches 1 et 3 ;
- Une suspicion de fêlure de la cloche 1 au niveau du point de frappe ;
- Certains assemblages sont en mauvais état.

En 2019, la commune a fait réaliser un audit sur l'installation campanaire dont le rapport conclue à une restauration indispensable du beffroi et des cloches de l'Église avec une évaluation des priorités. L'ensemble des travaux a été évalué par l'entreprise Bodet, spécialiste dans la restauration du patrimoine, à la somme de 42 741 € HT. Un devis communication mise en valeur des cloches restaurées est présenté pour 1 580 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DÉCIDE de restaurer le beffroi et les cloches 1 et 3 de l'Église ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis avec l'entreprise Bodet ;
- SOLLICITE le département au titre du Fonds de Solidarité Territorial.

Afin de sécuriser l'accès au clocher, envisager l'achat d'une nouvelle échelle.

2020-10-04 : AMENAGEMENT DE SECURITE – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose :

La commune a sollicité pour 2020 l'inscription de projets d'aménagement de sécurité sur voirie pour deux plateaux ralentisseurs sur la RD 106 et la VC4 au tableau des travaux subventionnables au titre de la répartition du produit des amendes de police. En séance du 31 août 2020, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté une liste des communes de moins de 10 000 habitants susceptibles de prétendre à cette répartition ainsi que le montant. Vergéal bénéficie d'une subvention d'un montant de 2 472 € sur la base de l'estimatif de Janvier 2020 de 6 680 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- S'ENGAGE à exécuter dans les meilleurs délais avec l'entreprise FTPB, attributaire du marché signé le 28 juillet 2020, les travaux de construction de deux plateaux ralentisseurs ;
- APPROUVE le financement suivant :

Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT
Rue du Stade	5 522,56 €	Subvention	2 472,00 €
Rue de la Noë	5 647,56 €		
Mise en place déviation	398,40 €	Autofinancement	9 096,52 €
TOTAL	11 568,52 €	TOTAL	11 568,52 €

- SOLLICITE près du Département un complément de subvention au titre des amendes de police en raison du montant des devis supérieurs à l'estimatif.

. Suite à l'appel d'offres, les devis retenus en juin 2020 parmi les deux entreprises candidates (Pigeon, FTPB) engendrent un coût de 11 170,12 € HT de travaux FTPB (+70% par rapport à l'estimatif) plus 398,40 € frais de déviation (département), 2 472 € de subvention départementale (versement amendes de police), un autofinancement de la commune pour 9 096,52 € soit 79%.

Suite à une réunion avec les différents intervenants et conformément à la réglementation en vigueur, le pourcentage du rampant retenu est de 8 % sur une longueur de 1,40 m. L'aménagement du plateau ralentisseur rue du Stade nécessite le déplacement du panneau d'agglomération par les services du département. Un arrêté municipal fixera les nouvelles limites de l'agglomération.

2020-10-05 : REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Le Maire expose :

La commune de Vergéal va procéder à l'enquête de recensement de la population début 2021. Différents moyens humains, matériels et financiers sont à mettre en œuvre pour une bonne préparation et réalisation de l'enquête. La commune doit gérer notamment la rémunération de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE le recrutement de deux agents temporaires pour le recensement population 2021 ;
- DECIDE une rémunération au prorata des bulletins individuels et de feuilles de logements collectés ;
- FIXE les prix : 1,70 € par bulletin individuel et 1,03 € par feuille de logement ;
- FIXE un forfait de 32 € par agent et par ½ journée de participation aux formations ;
- FIXE un forfait de 75 € par agent pour indemnisation aux frais de déplacement (utilisation du véhicule personnel).

Le Maire informe que suite à l'appel à candidatures diffusé via la feuille d'information distribuée en juillet 2020 Mmes Valérie Rubion et Patricia Colombel sont candidates pour assurer la mission d'agent recenseur.

2020-10-06 : EXTINCTION DE CREANCE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT PRES DE LA DDTM

Le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de salubrité, la commune a été amenée à l'exécution d'office des travaux de déblaiement, d'évacuation des déchets et assimilés avec nettoyage, désinfection et désinsectisation de l'habitation et de ses abords au lieu-dit Mondron à Vergéal, propriété de Mr et Mme Guy Raffray, et de payer les factures. La commune a refacturé ce service aux propriétaires des lieux, qui ne peuvent procéder au remboursement en raison des difficultés financières rencontrées par le couple, difficultés exposées par Mr et Mme Raffray par courrier en date du 14 octobre 2020, assistés du service social de Vitré, et sollicitant une extinction de la créance d'un montant de 4 316,02 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- PREND ACTE de la situation financière des époux Raffray ;
- DECIDE l'extinction de la créance de 4 316,02 € à leur profit ;
- SOLLICITE le remboursement de l'intégralité de la somme de 4 316,02 € près de la DDTM, service de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne ;
- CHARGE le Maire de constituer le dossier de demande de remboursement.

2020-10-07 : RIPAME

Le Maire expose :

Le RIPAME, Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants, est un service public gratuit à destination des parents, futurs parents, professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel et garde à domicile) et enfants. Le service a pour missions principales :

- Mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance ;
- Mission d'animation en offrant un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnels de l'accueil individuel par les espaces jeux, les réunions collectives...
- Mission d'observation avec un diagnostic de territoire de la petite enfance et de ses conditions d'accueil

Ouvert au public en janvier 2018, 11 communes du secteur dont Vergéal se sont engagées pour un agrément jusqu'au 31.12.2020. Le service est financé principalement par des prestations versées par la CAF et par une participation des communes engagées calculée au prorata du nombre d'assistants maternels agréés par commune. Pour le projet de renouvellement de fonctionnement 2021-2024, le territoire s'élargit avec la demande d'adhésion au service de huit nouvelles communes : Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, Gennes-sur-Seiche, La Selle Guerchaise, Moussé, Moutiers et Visseiche. Il convient à présent de définir le nouveau territoire d'intervention du RIPAME qui engendre une augmentation de la participation communale (251,58 € en 2019, 376,83 € en prévisionnel 2020, 819,73 € en prévisionnel 2021). Un comité de pilotage va être mise en place pour construire le nouveau projet de fonctionnement, sur quel périmètre, et à quelles échéances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- PREND ACTE du projet d'extension du périmètre du RIPAME avec la demande d'adhésion de huit nouvelles communes ;
- ÉMET le souhait de renouveler son adhésion au futur projet de fonctionnement sur la période 2021-2024 ;
- CHARGE le comité de pilotage d'établir les critères de répartition du « reste à charge » pour les communes, et de travailler à la diminution du reliquat prévisionnel.

2020-10-08 : ETUDE GEOBIOLOGIQUE ANTENNE TELEPHONIE

Le Maire rappelle :

Un dossier d'information relatif au projet de création d'antenne pour le développement de la couverture réseau de téléphonie établi par la société Syscom chargée du projet pour l'entreprise Orange était réceptionné en mairie le 15 mai 2020. Suite à un temps d'échanges avec les personnes les plus concernées géographiquement par l'installation (en raison des restrictions de regroupement), il était convenu qu'une étude en géobiologie soit réalisée aux frais de la commune afin de s'assurer que le pylône ne soit pas implanté sur une zone de perturbation. La mission a été confiée à Mr Stanislas Tertrais, assisté de Mr Luc Leroy, géobiologues, pour un montant de 876 € TTC.

Le rapport conclut « à une implantation du pylône à l'aplomb d'une bande de perturbation géophysique liée à une faille eau souterraine. L'infrastructure du pylône pourrait activer cette faille par résonance et développer une nuisance d'un champ informationnel perturbateur dans l'environnement et le voisinage proche ou lointain dans l'axe de la perturbation géophysique ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport en géobiologie du 25 septembre 2020 ;
- CHARGE le Maire de prendre contact avec Orange pour demander un décalage d'implantation du pylône de 5 m vers le sud.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Taxe d'aménagement : Instaurée sur la commune en novembre 2011 au taux de 1% sur l'ensemble du territoire, le taux peut être revu chaque année par délibération du conseil municipal.
- Devis DG Plomberie pour le tubage du chauffage installé dans le local rangement de la salle de sports : 3 415,73 € HT. Devis non retenu
- Devis FTPB pour la reprise de la route de la Morinais : 2 700 € TTC. Devis accepté. Les exploitants pour les entrées de champs vont être contactés et réunis.
- Fauchage des accotements, débroussaillage des talus :
 - Devis Lancelot : 65 € HT le l'heure, temps estimé : 39 h. Devis retenu
 - Devis Chanteux : 66 € HT

- Comptes rendus des différentes commissions
 - Commission **Urbanisme/Bâtiments Communaux** : Compte rendu de la réunion avec le Syndicat d'Urbanisme, réflexion sur la révision globale du Plan Local d'Urbanisme, projet de Programmation d'Étude Urbaine, recensement des constructions sans autorisation. Construction d'un bâtiment annexe bois, menuiseries grilles métalliques : considéré comme bâtiment créant de la surface car constituant un local clos.
 - Commission **Environnement** : Réflexion sur l'implantation de Bornes d'Apports Volontaires sur le parking salle de sports et bas du bourg, réglementation chemins randonnées, lecture du bilan des pratiques de désherbage sur la commune de Vergéal réalisé par le SIBV de la Seiche
 - Commission **Jeunesse** : compte rendu de la rencontre avec le centre de loisirs de Torcé dont la capacité d'accueil est limitée à 28 places, difficultés des familles de Vergéal d'accéder au centre de loisirs des communes extérieures, retours sur la commission Id'Jeunes avec abaissement de l'âge d'accès à 10 ans.
 - Commission **Vie associative/Culturelle** : Christine Maignan rejoint la commission. Point sur le fonctionnement actuel de la salle polyvalente et réflexion sur un nouveau mode de fonctionnement. Dispositif argent de poche mis en place pendant la période des vacances de la Toussaint. Point avec les responsables sur le fonctionnement de la bibliothèque.
 - Commission **Animation** : mise en place des décors de Noël le samedi 28/11. Id'Jeunes et l'école vont être associés à la confection des sujets de décors. Achat de nouvelles guirlandes. Report de la remise des prix maisons fleuries au printemps prochain.
 - Commission de **contrôle liste électorale** : ajout de Marina Cordé, élu, Catherine Mordrelle, déléguée TGI, Robert Catheline, délégué du Préfet.

Désignation d'un **correspondant défense** : Samuel URIEN

- La création des commissions thématiques de Vitré Communauté et les modalités de désignation des membres retenues pour chacune d'entre elles étant d'un élu pour les communes dont la population est inférieure à 3 000 habitants, Vergéal ayant transmis des propositions de désignation en surnombre, la désignation au sein des commissions devient la suivante :
 - Isabelle Louis pour la Santé et Solidarités
 - Anthony Retailleau pour le Sport
 - Isabelle Louis pour l'information Jeunesse
 - Rémy Templon pour le groupe de travail eaux pluviales urbaines et assainissement.
- Fibre optique : dans un souci de réduire le coût des abonnements téléphoniques et d'améliorer la rapidité de connexion, la fibre privée Vitré Communauté (projet reliant toutes les mairies des 46 communes avec les établissements de Vitré Agglomération) va être déployée dans les fourreaux existants. Ainsi tous les bâtiments communaux seront reliés à la mairie. Afin de réduire le coût de l'opération la pose sera réalisée en régie par l'agent technique, des élus assistés de jeunes dans le cadre du dispositif argent de poche. Les connexions techniques seront effectuées ultérieurement par une entreprise spécialisée.
- Renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété située 14 rue du Stade
- CCAS : des colis de Noël vont être distribués comme chaque année aux personnes de 75 ans et plus (nb de colis envisagés : 33, coût prévisionnel entre 18 et 20 €)
- Lagunes : VCté, gestionnaire des eaux usées, a fait réaliser un chemin gravillonné pour accéder au piège à boues.